



FREQUENCE PATRIMOINE OCTOBRE 2026

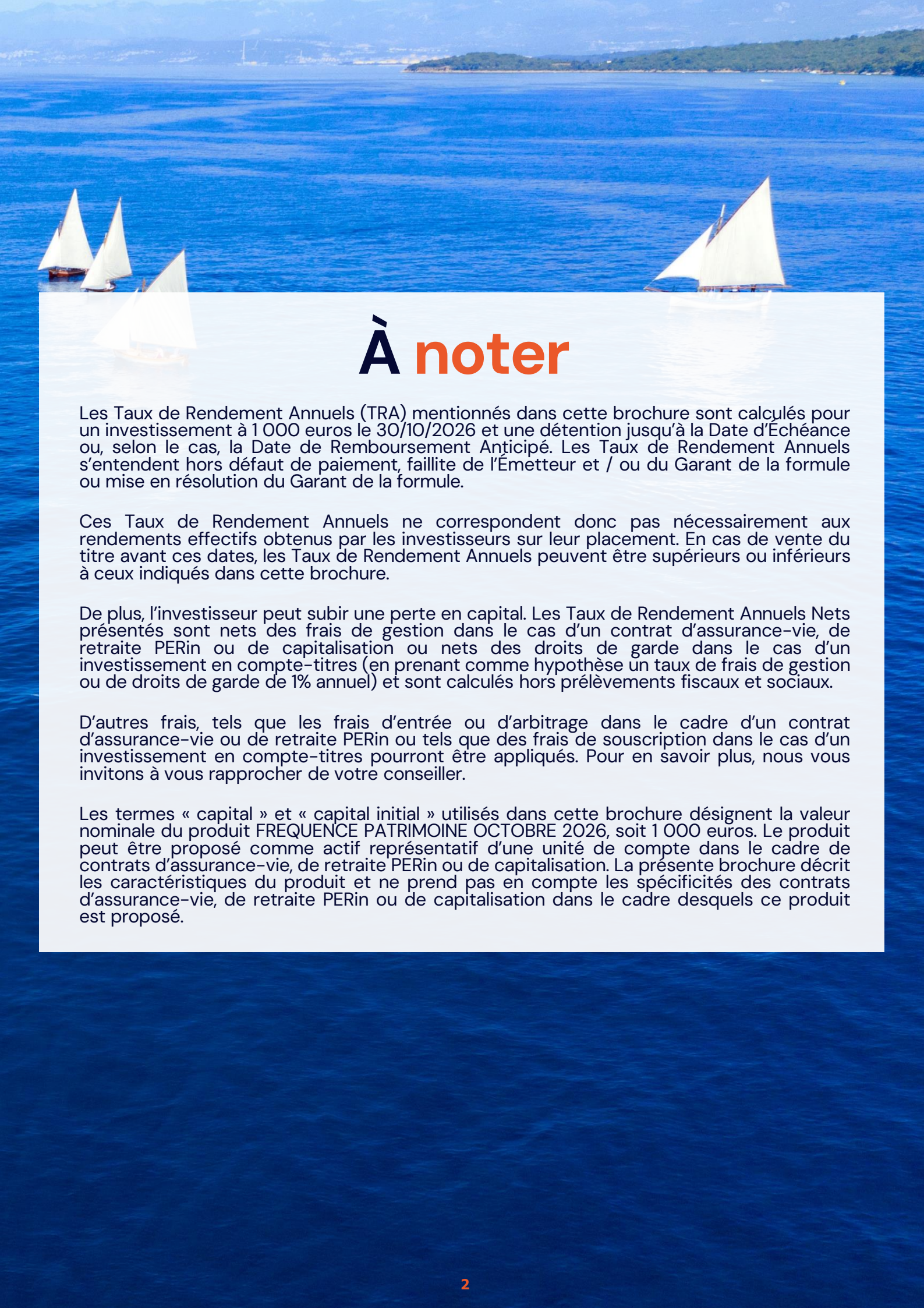
COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la Date d'Échéance.
- FREQUENCE PATRIMOINE OCTOBRE 2026 est un titre de créance complexe alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans, **hors cas de remboursement anticipé automatique**. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- Émetteur et Garant de la formule : Titre de créance complexe émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
- Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin et/ou contrats de capitalisation et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- Période de commercialisation : du 22/07/2026 au 30/10/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.
- Code ISIN : FR6CIBFS0520

Placement financier destiné à des clients non professionnels

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
2. Notations de crédit au 29/06/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.



À noter

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement à 1 000 euros le 30/10/2026 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule.

Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux.

D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERin ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit FREQUENCE PATRIMOINE OCTOBRE 2026, soit 1 000 euros. Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé à l'évolution de l'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR (Code ISIN : NLIX00012368), ci-après « l'Indice ». Le remboursement du produit FREQUENCE PATRIMOINE OCTOBRE 2026 est conditionné à l'évolution de l'Indice, dividendes net réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an. À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, afin de bénéficier d'un remboursement du capital si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 9,76%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,67%).

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 12 à 119, si à une Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- Un objectif de gain plafonné à environ 0,8333%⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, ou, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, si l'Indice clôture à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- Un remboursement du capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, si l'Indice clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Un risque de perte partielle ou totale en capital** si l'Indice clôture à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.

Accéder au Documentation d'Information Clé (DIC)

- Pour disposer d'informations réglementaires, veuillez consulter le Documentation d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR6CIBFS0520.pdf>

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Avantages et inconvénients

+ AVANTAGES

- À l'issue des mois 12 à 119, à la Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾, le capital initial⁽²⁾ majoré d'un gain d'environ 0,8333%⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 9,76%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,67%).
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le capital initial⁽²⁾ majoré d'un gain d'environ 0,8333%⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit un gain total de 100,00%⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de 7,16%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,09%.
- À la Date d'Échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% et inférieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial⁽²⁾.

- INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance, pouvant être totale dans le cas où l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ et que le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 12 mois à 120 mois.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 9,76%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,67%).
- Le rendement du support « FREQUENCE PATRIMOINE OCTOBRE 2026 » à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de 80% et de 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- L'Indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À l'issue des mois 12 à 119, à la Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :



*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 9,76%,
correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,67%*

Sinon le produit continue.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'Indice.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 06/11/2036 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital initial

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ inférieur ou égal à -4,97%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ inférieur ou égal à -5,92%.*

SCÉNARIO MÉDIAN

Sinon, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 06/11/2036 :

Le capital initial

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 0,00%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%.*

SCÉNARIO FAVORABLE

Sinon, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 06/11/2036 :

Le capital initial



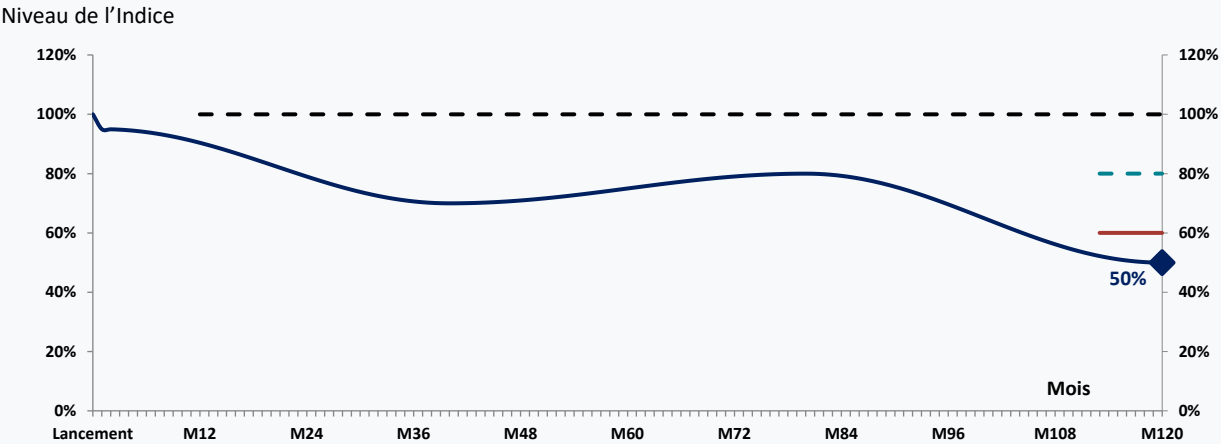
Un gain d'environ 0,8333% par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit un gain de 100,00% (0,8333% x 120)

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 7,16%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 6,09%.*

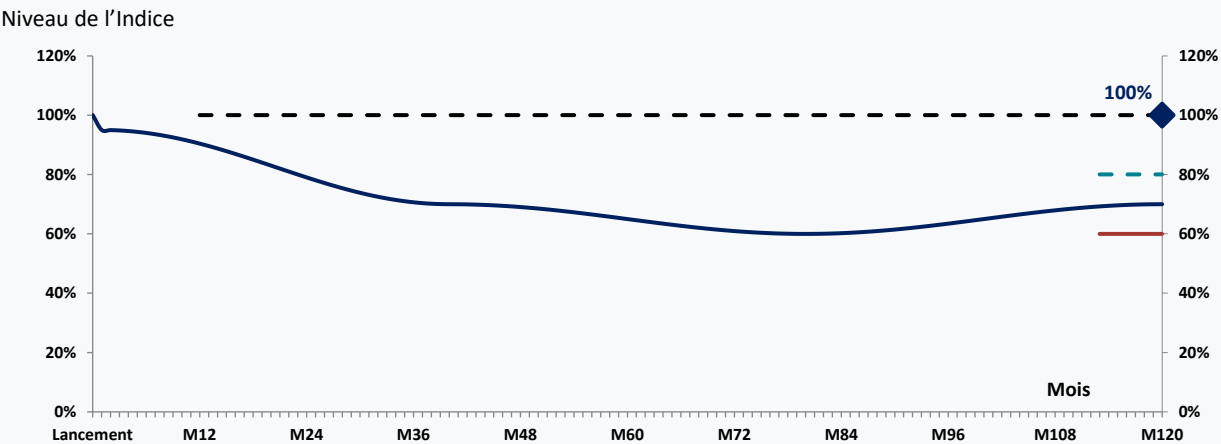
1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.
2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
3. La valeur finale de l'Indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.
4. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Illustrations

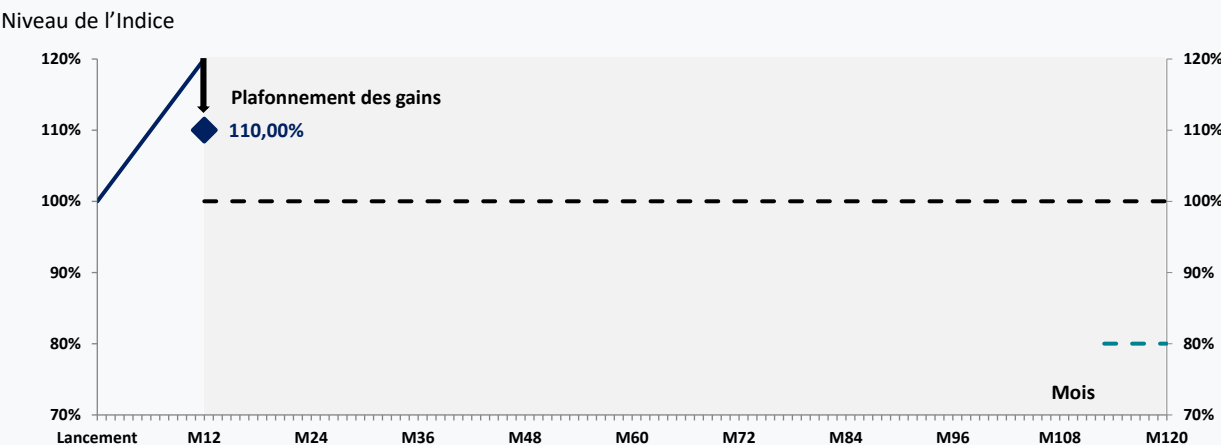
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

--- Seuil de Remboursement Anticipé

- - - Seuil de versement du gain à la Date d'Échéance (80% de son niveau initial)

— Seuil de perte en capital à la Date d'Échéance (60% de son niveau initial)

— Évolution de l'Indice



Plafonnement des gains



Valeur de remboursement



Fin de vie du produit

Illustrations

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, du mois 12 à 119, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance (60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾). **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale⁽³⁾ de l'Indice.**
- Remboursement à la Date d'Échéance : 50% du capital initial (perte en capital). Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de -6,68%, similaire à un investissement direct dans l'Indice, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -7,61%. **Dans le cas défavorable où l'Indice, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

**Montant remboursé : 50% du capital initial
(Perte en capital)**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, du mois 12 à 119, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 70% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit au-dessus du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial.**
- Remboursement à la Date d'Échéance : 100% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de 0,00%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%.

Montant remboursé : 100% du capital initial

SCÉNARIO FAVORABLE : marché haussier à court terme

- À la première Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à 120,00% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit au-dessus de 100% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré d'un gain d'environ 0,8333% par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.**
- Remboursement à l'issue du mois 12 : 110,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de 9,75%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 8,65%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 19,47% pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Montant remboursé : 110,00% du capital initial

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

2. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. La valeur finale de l'Indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

4. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Zoom sur le sous-jacent

Zoom sur l'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR

L'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR est un indice de marché actions créé, calculé et publié par Euronext depuis le 10/04/2026. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5,00% par an.

Cet indice est composé de 20 entreprises européennes, américaines et asiatiques de divers secteurs (technologies, industrie, consommation discrétionnaire, finance, services de communication et matériaux). La composition est fixe et les actions sont équipondérées à chaque date de repondération trimestrielle.

Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par les composantes de l'indice est en moyenne de 2,02% par an depuis les 10 dernières années.

Les actions composant l'Indice peuvent être libellées en devises autres que l'euro. De ce fait, les investisseurs sont exposés à un risque de change entre la devise des actions et la devise de l'Indice. Les variations de change peuvent influencer la valeur de l'Indice et, par conséquent, la valeur des titres de créances.

Plus d'informations relatives à l'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR sont disponibles à l'adresse suivante : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/NLIX00012368-XAMS>.

Composition de l'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR

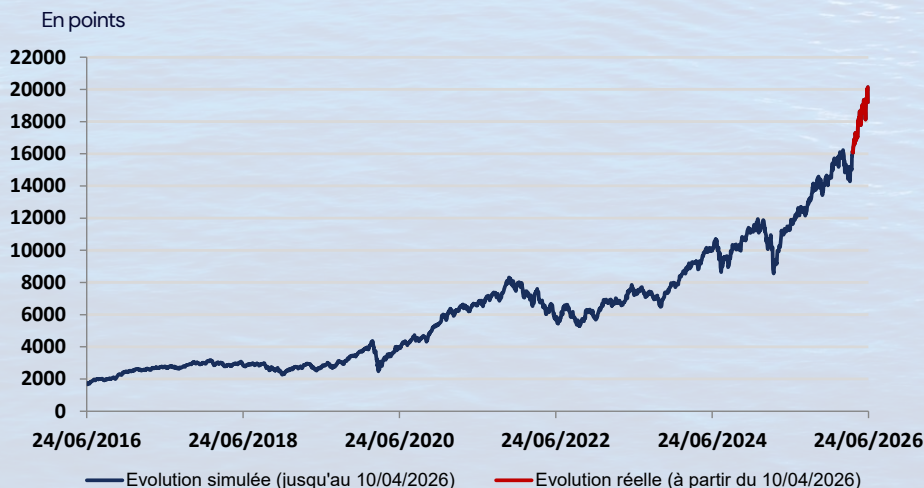
Nom	Secteur	Devise
Advanced Micro Devices Inc	Technologies de l'information	US Dollar
Alphabet Inc	Technologies de l'information	US Dollar
ASM International NV	Technologies de l'information	Euro
ASML Holding NV	Technologies de l'information	Euro
BE Semiconductor Industries NV	Technologies de l'information	Euro
Citigroup Inc	Finance	US Dollar
Deutsche Bank AG	Finance	Euro
Freeport-McMoRan Inc	Matériaux	US Dollar
GE Vernova Inc	Industrie	US Dollar
Hitachi Ltd	Industrie	Yen
Infineon Technologies AG	Technologies de l'information	Euro
Kering SA	Consommation discrétionnaire	Euro
Nexans SA	Industrie	Euro
Nomura Holdings Inc	Finance	Yen
NVIDIA Corp	Technologies de l'information	US Dollar
Rexel SA	Technologies de l'information	Euro
Schneider Electric SE	Industrie	Euro
Siemens Energy AG	Industrie	Euro
Sony Group Corp	Technologies de l'information	Yen
Tesla Inc	Consommation discrétionnaire	US Dollar

Zoom sur le sous-jacent

Évolution de l'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR entre le 24/06/2016 et le 24/06/2026 (évolution simulée jusqu'au 10/04/2026 et réelle ensuite)

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'Indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR a été lancé le 10/04/2026. Toutes les données précédant le 10/04/2026 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ



Performances cumulées	Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR (évolution simulée jusqu'au 10/04/2026, et réelle ensuite)
1 an	66,12%
5 ans	186,62%
10 ans	1013,59%



Principaux facteurs de risque

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital à la Date d'Échéance** : En l'absence d'un remboursement anticipé, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à la Date d'Échéance, en fonction du niveau de l'Indice à la Date d'Échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à la Date d'Échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.
- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau de l'Indice aux dates d'observation concernées. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'évolution de l'Indice du fait du plafonnement du gain.
- **Risque de taux de change** : L'indice est composé d'actions libellées dans une devise différente de la sienne. L'indice est donc affecté par les variations des taux de change faisant ainsi porter un risque de change à l'investisseur.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'Indice mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité de l'Indice, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que la Date d'Échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates d'observation si le niveau de l'Indice est proche des barrières concernées.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Principales caractéristiques

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation et compte titres.
Offre au public	France
Émetteur et garant de la formule	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français. Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 29/06/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Code ISIN	FR6CIBFS0520
Devise	EUR
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Prix d'émission	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Horizon de placement	10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Sous-jacent	L'indice Euronext Global Multi Sector 20 Decrement 5% NTR (Code Bloomberg : ENGMSD5) dividendes net réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an.
Période de commercialisation	Du 22/07/2026 au 30/10/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
Prix de souscription	En assurance-vie, le prix de souscription (exprimé en pourcentage de la valeur nominale) sera de : 99,80% du 22/07/2026 au 24/07/2026 inclus ; 99,81% du 25/07/2026 au 31/07/2026 inclus ; 99,83% du 01/08/2026 au 07/08/2026 inclus ; 99,84% du 08/08/2026 au 14/08/2026 inclus ; 99,86% du 15/08/2026 au 21/08/2026 inclus ; 99,87% du 22/08/2026 au 28/08/2026 inclus ; 99,89% du 29/08/2026 au 04/09/2026 inclus ; 99,90% du 05/09/2026 au 11/09/2026 inclus ; 99,91% du 12/09/2026 au 18/09/2026 inclus ; 99,93% du 19/09/2026 au 25/09/2026 inclus ; 99,94% du 26/09/2026 au 02/10/2026 inclus ; 99,96% du 03/10/2026 au 09/10/2026 inclus ; 99,97% du 10/10/2026 au 16/10/2026 inclus ; 99,99% du 17/10/2026 au 23/10/2026 inclus ; 100,00% du 24/10/2026 au 30/10/2026 inclus. En compte-titres, le prix de souscription (exprimé en pourcentage de la valeur nominale) sera de : 100,00 du 22/07/2026 au 30/10/2026 inclus pour tous paiements effectués durant cette période.
Date d'Émission	22/07/2026
Date de Constatation Initiale	30/10/2026

Principales caractéristiques

Dates de Constatation Mensuelle	01/11/2027 ; 30/11/2027 ; 30/12/2027 ; 31/01/2028 ; 29/02/2028 ; 30/03/2028 ; 02/05/2028 ; 30/05/2028 ; 30/06/2028 ; 31/07/2028 ; 30/08/2028 ; 02/10/2028 ; 30/10/2028 ; 30/11/2028 ; 02/01/2029 ; 30/01/2029 ; 28/02/2029 ; 03/04/2029 ; 30/04/2029 ; 30/05/2029 ; 02/07/2029 ; 30/07/2029 ; 30/08/2029 ; 01/10/2029 ; 30/10/2029 ; 30/11/2029 ; 02/01/2030 ; 30/01/2030 ; 28/02/2030 ; 01/04/2030 ; 30/04/2030 ; 30/05/2030 ; 01/07/2030 ; 30/07/2030 ; 30/08/2030 ; 30/09/2030 ; 30/10/2030 ; 02/12/2030 ; 30/12/2030 ; 30/01/2031 ; 28/02/2031 ; 31/03/2031 ; 30/04/2031 ; 30/05/2031 ; 30/06/2031 ; 30/07/2031 ; 01/09/2031 ; 30/09/2031 ; 30/10/2031 ; 01/12/2031 ; 30/12/2031 ; 30/01/2032 ; 01/03/2032 ; 30/03/2032 ; 30/04/2032 ; 31/05/2032 ; 30/06/2032 ; 30/07/2032 ; 30/08/2032 ; 30/09/2032 ; 01/11/2032 ; 30/11/2032 ; 30/12/2032 ; 31/01/2033 ; 28/02/2033 ; 30/03/2033 ; 02/05/2033 ; 30/05/2033 ; 30/06/2033 ; 01/08/2033 ; 30/08/2033 ; 30/09/2033 ; 31/10/2033 ; 30/11/2033 ; 30/12/2033 ; 30/01/2034 ; 28/02/2034 ; 30/03/2034 ; 02/05/2034 ; 30/05/2034 ; 30/06/2034 ; 31/07/2034 ; 30/08/2034 ; 02/10/2034 ; 30/10/2034 ; 30/11/2034 ; 02/01/2035 ; 30/01/2035 ; 28/02/2035 ; 30/03/2035 ; 30/04/2035 ; 30/05/2035 ; 02/07/2035 ; 30/07/2035 ; 30/08/2035 ; 01/10/2035 ; 30/10/2035 ; 30/11/2035 ; 02/01/2036 ; 30/01/2036 ; 29/02/2036 ; 31/03/2036 ; 30/04/2036 ; 30/05/2036 ; 30/06/2036 ; 30/07/2036 ; 01/09/2036 ; 30/09/2036
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	08/11/2027 ; 07/12/2027 ; 06/01/2028 ; 07/02/2028 ; 07/03/2028 ; 06/04/2028 ; 09/05/2028 ; 06/06/2028 ; 07/07/2028 ; 07/08/2028 ; 06/09/2028 ; 09/10/2028 ; 06/11/2028 ; 07/12/2028 ; 09/01/2029 ; 06/02/2029 ; 07/03/2029 ; 10/04/2029 ; 08/05/2029 ; 06/06/2029 ; 09/07/2029 ; 06/08/2029 ; 06/09/2029 ; 08/10/2029 ; 06/11/2029 ; 07/12/2029 ; 09/01/2030 ; 06/02/2030 ; 07/03/2030 ; 08/04/2030 ; 08/05/2030 ; 06/06/2030 ; 08/07/2030 ; 06/08/2030 ; 06/09/2030 ; 07/10/2030 ; 06/11/2030 ; 09/12/2030 ; 07/01/2031 ; 06/02/2031 ; 07/03/2031 ; 07/04/2031 ; 08/05/2031 ; 06/06/2031 ; 07/07/2031 ; 06/08/2031 ; 08/09/2031 ; 07/10/2031 ; 06/11/2031 ; 08/12/2031 ; 07/01/2032 ; 06/02/2032 ; 08/03/2032 ; 06/04/2032 ; 07/05/2032 ; 07/06/2032 ; 07/07/2032 ; 06/08/2032 ; 06/09/2032 ; 07/10/2032 ; 08/11/2032 ; 07/12/2032 ; 06/01/2033 ; 07/02/2033 ; 07/03/2033 ; 06/04/2033 ; 09/05/2033 ; 06/06/2033 ; 07/07/2033 ; 08/08/2033 ; 06/09/2033 ; 07/10/2033 ; 07/11/2033 ; 07/12/2033 ; 06/01/2034 ; 06/02/2034 ; 07/03/2034 ; 06/04/2034 ; 09/05/2034 ; 06/06/2034 ; 07/07/2034 ; 07/08/2034 ; 06/09/2034 ; 09/10/2034 ; 06/11/2034 ; 07/12/2034 ; 09/01/2035 ; 06/02/2035 ; 07/03/2035 ; 06/04/2035 ; 08/05/2035 ; 06/06/2035 ; 09/07/2035 ; 06/08/2035 ; 06/09/2035 ; 08/10/2035 ; 06/11/2035 ; 07/12/2035 ; 09/01/2036 ; 06/02/2036 ; 07/03/2036 ; 07/04/2036 ; 08/05/2036 ; 06/06/2036 ; 07/07/2036 ; 06/08/2036 ; 08/09/2036 ; 07/10/2036
Date de Constatation Finale	30/10/2036
Date d'Échéance	06/11/2036
Place de cotation	Bourse d'Euronext Paris
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
Double valorisation	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
Commissions de distribution	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 5,80% (équivalent à 0,58% par an) du montant nominal des titres effectivement distribués
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
Agent de calcul	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

Avertissement

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2026 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé (disponible en page 3) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=055331e8-95ef-46bf-af46-2361a2e7105e>

Conditions Définitives : <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR6CIBFSO520.pdf>

Offre au public en France : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres. Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation : Si le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Avertissement sur l'Indice : Euronext N.V. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre des Titres. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitudes des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



IRBIS SOLUTIONS

SAS au capital de 1 335 000 €

RCS PARIS : 891 835 126

49 avenue d'Iéna, 75 116 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS GROUP, société au capital de 11369910,90 €